



**MINISTÈRE  
DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI  
ET DE L'INSERTION**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*La Ministre*

*Paris le 17 mars 2022*

Nos Réf. :

Madame la Présidente,

L'insertion sociale et professionnelle des jeunes constitue un axe central de la politique de notre pays. Le Gouvernement a consacré des moyens considérables, notamment au travers du plan « 1 jeune, 1 solution » pour faire face aux effets de la crise sanitaire et économique survenue en 2020.

Grâce à ce plan, le taux de chômage des jeunes atteint aujourd'hui son niveau le plus bas depuis la fin des années 80.

Au-delà des mesures conjoncturelles que nous avons mises en place au cours de ces deux dernières années, nous nous efforçons d'apporter des éléments de réponses structurelles, en particulier pour les jeunes confrontés à des situations de précarité.

C'est tout le travail et la réflexion que nous avons menés avec le Contrat d'engagement Jeune (CEJ), qui se substitue à la Garantie jeunes et qui est entré en vigueur ce 1er mars 2022.

Le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ) a fortement contribué à la construction de ce nouveau dispositif avec son rapport « La Garantie jeunes de demain, un droit ouvert à tous les jeunes » de décembre 2020. Au regard des préconisations formulées dans ce rapport pour faire évoluer la Garantie jeunes, le Président de la commission de l'insertion des jeunes du COJ, Antoine Dulin, a été désigné membre du Comité « Contrat d'Engagement Jeune » mis en place le 22 juillet 2021.

Enfin, je salue le travail réalisé par la commission de l'insertion des jeunes qui a débouché sur la récente publication du COJ « Les conditions de réussite du Contrat d'Engagement Jeune » dont les préconisations rejoignent nos convictions.

Compte tenu de l'expertise développée par votre instance sur les questions d'insertion professionnelle des jeunes et au vu des rapports publiés par vous ces dernières années, nous souhaitons, avec la secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement, Sarah El Haïry, que le COJ prolonge ses travaux dans ce domaine et joue pleinement son rôle dans le cadre de la montée en puissance du CEJ, y compris dans son volet Jeunes en rupture. Le COJ pourra rassembler des expériences de terrain afin de livrer une première analyse du déploiement effectif du CEJ. A partir de ces observations et de ces réflexions, vous proposerez toutes les pistes d'amélioration du CEJ que vous jugerez utile.

Dans le cadre de cette mission, vous vous attacherez à analyser la manière dont les opérateurs en charge de cette politique mais aussi les acteurs du monde économique et associatif participent à la remobilisation des parcours des jeunes, en particulier les jeunes les plus en difficulté.

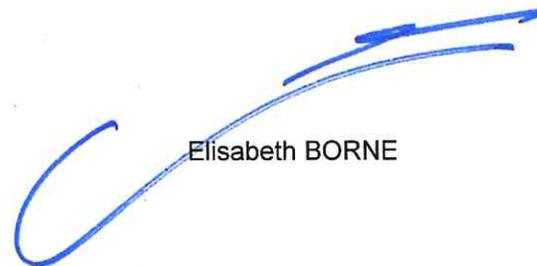
Vous mènerez également une réflexion sur les modalités d'implication des différents niveaux de collectivités territoriales dans la mise en œuvre du Contrat d'engagement Jeune.

Vous veillerez, dans cette perspective, à émettre des propositions opérationnelles en vue d'une généralisation de bonnes pratiques sur l'ensemble du territoire.

Votre travail pourra s'appuyer sur des auditions des différents acteurs et instances concernés. Vous pourrez également vous appuyer sur les collectes de données et les évaluations menées sur le CEJ par la direction de l'animation, de la recherche, des études et des statistiques (DARES).

Nous souhaiterions pouvoir disposer d'un bilan d'étape au cours de l'automne 2022 visant à identifier les axes d'amélioration et d'un rapport final en mars 2023 consolidant les bonnes pratiques mises en œuvre dans les territoires.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.



Elisabeth BORNE

Madame Marie CAILLAUD  
Présidente du Conseil d'Orientation des politiques de jeunesse  
95, avenue de France  
75013 Paris